

REGLEMENT DES EPREUVES

4e edition - Dimanche 15 novembre 2026 - Clarensac (Gard)

TRAIL 17 KM	TRAIL 10 KM	MARCHE 10 KM
423 m D+ - depart 9h15	313 m D+ - depart 9h45	331 m D+ - depart 10h00

Deux formats canitrail empruntent les memes parcours : Canitrail 17 km - 423 m D+ - depart 8h45 et Canitrail 10 km - 313 m D+ - depart 9h00. Leurs modalites specifiques sont precisees dans l'annexe canitrail publiee par l'organisation.

Principales dispositions

Le present document fixe les regles generales applicables a l'edition 2026. Les informations de derniere minute publiees par l'organisation completent ce reglement.

1. Organisation

L'evenement est organise par l'association Les Sangliers du Griffon, a Clarensac (Gard). Contact : contact@sangliersdugriffe.fr.

2. Inscriptions

Les inscriptions sont effectuees en ligne sur la plateforme indiquee par l'organisation. Ouverture annoncee le 15 septembre 2026. Cloture previsionnelle le 13 novembre 2026 a 23h59. Les inscriptions sur place ne sont pas garanties et dependent des dossards disponibles. Les mineurs sont admis uniquement sur les formats autorises, avec les justificatifs et l'autorisation parentale requis.

3. Justificatifs de participation

Tout participant a une epreuve chronometree doit fournir un justificatif conforme a la reglementation en vigueur au moment de l'inscription. Pour les majeurs : licence FFA admise ou attestation du Parcours de Prevention Sante (PPS) valide. Pour les mineurs : questionnaire de sante et, lorsqu'il est requis, certificat medical et autorisation parentale. Les pieces doivent etre deposees avant la cloture ; tout dossier incomplet peut etre refuse.

4. Retrait des dossards

Le retrait des dossards s'effectue sur le site de l'epreuve, selon les horaires communiquees par l'organisation. Une piece d'identite et, si necessaire, les justificatifs originaux peuvent etre demandes.

5. Parcours et balisage

Les parcours sont balises a l'aide de rubalise, fleches et signaleurs. Les traces GPX sont fournies a titre indicatif et ne remplacent jamais le balisage ni les consignes de l'organisation. Le nouveau Trail 17 km mesure environ 16,6 km sur la trace GPX et presente un deniveler positif de 423 m. Le Trail 10 km et la Marche 10 km empruntent le meme trace.

6. Securite et secours

Un dispositif de secours est present sur place. Les participants doivent porter assistance a toute personne en difficulte, signaler tout incident et respecter les consignes des signaleurs, des secouristes, du medecin de course et de l'organisation. Le numero d'urgence de l'epreuve est indique sur le dossard.

7. Materiel et ecoresponsabilite

Une reserve d'eau d'au moins 500 ml, un telephone charge, un sifflet et un coupe-vent adapte a la meteo sont recommandes. Le gobelet personnel est obligatoire aux ravitaillements ; aucun gobelet jetable n'est fourni.

8. Ravitaillements

Des ravitaillements sont prevus sur les parcours ou a l'arrivee selon le format. Leur position definitive et leur contenu sont communiquees avant l'epreuve. Chaque participant doit rester autonome entre deux points de ravitaillement.

9. Classements et recompenses

Des classements sont etablis pour les epreuves chronometrees, hors marche. Les recompenses et categories retenues sont communiquees par l'organisation.

10. Environnement

Chaque participant s'engage a respecter les sentiers, les proprietes traversees, la faune et la flore. Tout abandon de dechet hors des zones prevues peut entrainer une disqualification.

11. Assurance

L'association organisatrice est couverte en responsabilite civile pour l'organisation de l'evenement. Chaque participant doit etre personnellement assure pour la pratique de l'activite et demeure responsable des dommages qu'il pourrait causer.

12. Droit a l'image

Sauf opposition ecrite transmise a l'organisation, l'inscription autorise l'utilisation non commerciale des images prises pendant l'evenement sur les supports de communication de l'association, dans le respect du droit applicable.

13. Modification ou annulation

Pour des raisons de securite, de meteo, d'autorisation administrative ou de force majeure, l'organisation peut modifier les parcours, les horaires ou annuler l'epreuve. Les modalites applicables en cas de report ou d'annulation sont alors communiquees sur le site officiel.

14. Donnees personnelles

Les donnees recueillies sont utilisees pour la gestion sportive, administrative et logistique de l'evenement. Les participants disposent des droits prevus par le RGPD et peuvent contacter l'association a contact@sangliersdugriffe.fr.

15. Acceptation

L'inscription vaut acceptation pleine et entiere du present reglement, des consignes de l'organisation et, le cas echeant, des annexes propres au canitrail.

IMPORTANT

Le balisage, les consignes des signaleurs et les decisions de l'organisation priment sur toute trace GPX ou information affichee avant l'epreuve.

Version du 4 septembre 2026 - www.sangliersdugriffe.fr